

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2021 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur **ALAMINE OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire, assurant l'intérim du Ministre des Finances de la République du Cameroun.

Préalablement au démarrage de ses travaux, le Conseil d'Administration a rendu un vibrant hommage et salué la mémoire de son Excellence Casimir OYE MBA, Ancien Gouverneur de la BEAC, décédé le 16 septembre 2021 à Paris.

Le Conseil d'Administration a ensuite adopté le procès-verbal de sa réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions figurant dans la Matrice y afférente.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2021 ainsi que des perspectives à court terme, le Conseil d'Administration a salué la pertinence des mesures dérogatoires prises par la BEAC et la COBAC pour atténuer les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Au regard de la persistance de cette crise, il a invité la Banque Centrale à faire preuve de prudence et de progressivité dans la levée desdites mesures. De même, le Conseil d'Administration a encouragé toutes les parties prenantes à poursuivre les efforts consentis pour la mise en œuvre des différentes réformes et pour la conduite du processus de conclusion des programmes de deuxième génération avec le FMI, conformément aux résolutions issues du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC tenu le 18 août 2021.

Au sujet du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a adopté les Rapports de ses réunions ordinaire et extraordinaire au titre du troisième trimestre 2021.

Statuant sur les comptes, après avoir pris connaissance du Rapport du Collège des Censeurs sur le collectif budgétaire de la Banque au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a adopté, en vue de son approbation par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), ledit collectif budgétaire.

Enfin, le Conseil d'Administration a adopté le principe d'un rééchelonnement des créances de la Banque Centrale consolidées sur les Etats de la CEMAC à des conditions qui seront approuvées par le Comité Ministériel.

**Le Président du Conseil  
d'Administration p.i,  
ALAMINE OUSMANE MEY**

